



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du mardi 19 janvier 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT le dix-neuf janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de la commune d'Estillac, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GILLY, le Maire.

Présents : GILLY Jean-Marc, CAUSSE David, MAGNI Claude, ARCHIAPATI Monique, GASTOU Cyril, PETIT Céline, FORT Marie, CASTENDET Cyril, LOMBARD Laura, SAUZEAU Éric, ESCUDIÉ Marjorie, PÉBÉRAT Anne, TEULET Jean-François, BIZE Nicolas, GILLY Harmonie, DEUZE Malika.

Absents excusés : BEZOLLES Colette (pouvoir donné à SAUZEAU Éric), BULENS Bruno,

Madame GILLY Harmonie a été nommée secrétaire.

Ordre du jour

1. Approbation du compte rendu de séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2020
2. Modification du tableau annexe de la délibération n°13-2020 fixant les indemnités de fonctions
3. Urbanisme – rétrocession chemin de Gravère à titre gracieux au profit de la commune
4. CDG - Convention d'adhésion « assistance juridique » Consil 47
5. Subvention à l'association ESB – aide emploi sportif
6. Modification de la délibération n°38-2020 portant désignation des commissions permanentes de l'Agglomération d'Agen
7. Dissolution du Syndicat Intercommunal de transport d'élèves d'Agen Sud
8. Syndicat Intercommunal à vocation unique du chenil fourrière de Lot-Et-Garonne – validation d'adhésion des communes de Puysserampion et Saint Front Sur Lemance
9. Agglomération d'Agen – Convention financière relative à l'attribution de masques dans le cadre de la crise sanitaire de COVID 19
10. Territoire d'énergie Lot Et Garonne – désignation d'un correspondant défense et suppléant

DEBUT DE SEANCE 20H10

Monsieur le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les membres du Conseil Municipal.

DELIBERATION N°01-2021 : Approbation du compte rendu de séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2020

Monsieur le Maire fait lecture du compte rendu de séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2020, également transmis avec la convocation de la présente réunion. Ce compte rendu reprend l'ensemble des délibérations approuvées et des discussions à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le compte rendu de séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2020

DELIBERATION N°02-2021 : Modification du tableau annexe de la délibération n°13-2020 fixant les indemnités de fonctions

Considérant la démission de M Gérard ZIELINSKI, conseiller municipal délégué au 31 décembre 2020 par lettre
Considérant l'arrêté de délégation en projet de M SAUZEAU Eric, conseiller municipal délégué : animations, protection civile, patrimoine communal, accessibilité et mobilité
M le Maire informe qu'il convient de modifier le tableau récapitulatif des indemnités de fonctions afin de remplacer M Zielinski pour M Sauzeau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide avec effet au 20 janvier 2021 :

DE MODIFIER le tableau récapitulatif des indemnités de fonctions en remplaçant M Zielinski Gérard, démissionnaire, par M Sauzeau Eric, nouveau conseiller municipal délégué

DELIBERATION N°03-2021 : Urbanisme – rétrocession chemin de Gravère à titre gracieux au profit de la commune

Considérant le courrier adressé la par la SAS VITALE PROMOTION et la SCI BINCA à l'attention de la mairie d'ESTILLAC en date du 12 janvier 2021 faisant part du souhait de la SAS VITALE PROMOTION et de la SCI BINCA de rétrocéder gracieusement la voie privée ouverte à la circulation publique située sur la parcelle AN 0025 à ESTILLAC, le long de la parcelle AN 0029 ;

Considérant qu'il est du ressort du conseil municipal de délibérer sur les opérations immobilières effectuées par la commune ;

Monsieur le Maire expose que la voie privée existante située sur la parcelle AN 0025 et longeant la parcelle AN 0029 est une voie privée ouverte à la circulation publique et dessert plusieurs propriétés privées.
Cette rétrocession sera réalisée gracieusement.

**Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **D'ACCEPTER** la rétrocession dans le domaine public communal à titre gracieux de la voie privée située sur la parcelle AN 0025, le long de la parcelle AN 0029 ;
- **DE SOLLICITER** l'Agglomération d'Agen pour la rétrocession des équipements relevant de sa compétence ;
- **DE PRECISER** que la rétrocession dans le domaine public de la commune de la voie privée objet de la délibération est conditionnée à l'accord de l'Agglomération d'Agen pour la rétrocession des équipements relevant de sa compétence ;
- **DE PRECISER** que la rétrocession dans le domaine public de la commune de la voie privée est conditionnée à la levée des servitudes privées et à l'accord de l'ensemble des parties prenantes ;
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'acte notarié ;

DELIBERATION N°04-2021 CDG - Convention d'adhésion « assistance juridique » Conseil 47

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot-et-Garonne met en œuvre une mission dénommée « CONSIL47 » consistant en un conseil administratif, juridique et technique aux collectivités et établissements publics adhérents dans le cadre de la gestion des collectivités territoriales en particulier défini par le Code général des collectivités territoriales.

La mission « CONSIL47 » fournit tous renseignements d'ordre administratif relatifs à la gestion communale ainsi que les modèles de délibérations, arrêtés, conventions, contrats ou tous autres actes et l'abonnement *MAG CONSIL*.

L'ensemble de ces prestations seront assurées à la collectivité moyennant une cotisation annuelle de 1065 Euros pour l'année 2021 (tranche de population de 2000 à 3499 habitants) : aide à la rédaction d'actes, conseil juridiques, déplacements dans la commune, abonnement Mag Conil 47, participation aux réunions du Conseil, etc...

**Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, à l'unanimité,**

DECIDE d'adhérer au service facultatif créé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale sous le nom de mission « CONSIL47 ».

DELIBERATION N°05-2021 Subvention à l'association ESB – aide emploi sportif

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de subvention de l'ESB (Entente Sportive du Bruilhois) qui souhaite que la commune participe financièrement à l'emploi d'un éducateur. L'association propose de faire participer la commune d'Estillac à financer cet emploi pour un montant annuel de 2800 euros.

Monsieur le Maire rappelle que le montant de subvention octroyé par la commune était de 2581 euros.

Monsieur le Maire présente le projet de logos de l'ESB, qui demande la validation du flocage du minibus. Pour rappel, la commune d'Estillac qui a accordé un financement de 250 euros pourra notamment bénéficier gratuitement de l'utilisation de ce véhicule deux fois par an.

Les membres du Conseil Municipal s'interrogent sur l'emplacement du logo de la commune qui aurait pu être positionné sur la porte latérale gauche du véhicule. L'association sera interrogée sur ce sujet là.

**Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, à l'unanimité,**

DECIDE d'attribuer à l'association de l'Entente Sportive du Bruilhois la somme de 2800 euros pour l'année 2021

CHARGE Monsieur le Maire de signer le projet de convention en ce sens

DELIBERATION N°06-2021 Modification de la délibération n°38-2020 portant désignation des commissions permanentes de l'Agglomération d'Agen

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°38-2020 du 16 septembre 2020, l'assemblée s'est prononcée sur la désignation des membres de la commune au sein des commissions permanentes de l'Agglomération d'Agen.

Il précise que par lettre du 31 décembre 2020, M ZIELINSKI ayant fait part de sa démission, il convient donc de pourvoir à son remplacement de titulaire sur les commissions « aménagement du territoire (infrastructures et SCOT), enseignement supérieur et recherche » ET « transports et mobilités ».

**Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, à l'unanimité,**

FAIT part des propositions suivantes :

- o **Aménagement du Territoire (infrastructures et SCOT) et Enseignement Supérieur et Recherche**
Titulaire : Eric SAUZEAU, Suppléant : Jean-Marc GILLY

- o **Transports et mobilités**
Titulaire : Eric SAUZEAU, Suppléant : Claude Magni

DELIBERATION N°07-2021 Dissolution du Syndicat Intercommunal de transport d'élèves d'Agen Sud

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

- Que le Syndicat Intercommunal du Transport d'Elèves (S.I.T.E) d'Agen Sud, par délibération n°09-2020 du Comité Syndical du 17 novembre 2020 a décidé à l'unanimité la dissolution du S.I.T.E d'AGEN SUD à la date du 30 juin 2021

- Qu'il n'assurera pas les inscriptions des élèves pour la rentrée 2021/2022

- Que chaque commune adhérente au syndicat doit se prononcer sur la dissolution

**Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, à l'unanimité,**

EMET un avis favorable à la dissolution du S.I.T.E d'AGEN SUD à la date du 30 juin 2021.

DELIBERATION N°08-2021 Syndicat Intercommunal à vocation unique du chenil fourrière de Lot-Et-Garonne – validation d'adhésion des communes de Puysserampion et Saint Front Sur Lemance

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est invité à se prononcer sur l'adhésion de deux communes nouvelles au SIVU Chenil Fourrière. Il informe que par délibération n°24-2020 du 27 novembre 2020, la Comité Syndical s'est prononcée en faveur de l'adhésion de deux nouvelles communes dans le périmètre du syndicat : la commune de PUYSSERAMPION et de SAINT FRONT SUR LEMANCE.

Monsieur le Maire rappelle que l'accord des communes est nécessaire dans un délai de deux mois suite à la demande faite par email par le syndicat le 17 décembre 2020.

**Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, à l'unanimité,**

APPROUVE l'adhésion des communes de PUYSSERAMPION et de SAINT FRONT SUR LEMANCE dans le SIVU Chenil Fourrière

DELIBERATION N°09-2021 Agglomération d'Agen – Convention financière relative à l'attribution de masques dans le cadre de la crise sanitaire de COVID 19

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la crise sanitaire de COVID 19, l'Agglomération d'Agen propose de définir les modalités et dispositions financières de la distribution de masques à la commune d'Estillac afin de garantir la sécurité sanitaire de ses administrés et de ses agents conformément aux dispositions législatives et réglementaires.

Il informe que l'Agglomération d'Agen s'engage à distribuer pour la commune d'Estillac :

- 500 masques catégorie 1, type RESILIENCE,
- 4 500 masques catégorie 2, type GEDIVEPRO,
- 800 masques catégorie 1, type NORLINGE.

Pour un montant total de 6430.34 euros TTC correspondant au remboursement des masques achetés et redistribués par l'Agglomération d'Agen, après déduction de la contribution de l'Etat

**Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente convention et toutes pièces complémentaires se rapportant à ce dossier.

DELIBERATION N°10-2021 Territoire d'énergie Lot Et Garonne – désignation d'un correspondant défense et suppléant

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Territoire d'Energie Lot-Et-Garonne demande la désignation d'un correspondant de crise titulaire et d'un correspondant de crise suppléant.

Il précise que le correspondant aura pour mission d'assurer un rôle d'information et de communication entre la commune et Enedis en situation « de crise ». il collecte les informations de manière à porter connaissance d'Enedis l'état des lieux de la situation communale pour permettre à cette dernière de s'organiser et de répondre ainsi dans les meilleures conditions à la situation « de crise ».

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, désigne comme correspondants au Territoire d'Energie Lot-Et-Garonne :

- **correspondant titulaire** : Monsieur Claude MAGNI
- **correspondant suppléant** : Monsieur Eric SAUZEAU

QUESTIONS DIVERSES

COMMUNICATION

- ESTIFLASH – en cours de finalisation pour une livraison le vendredi 22 janvier – distribution faite par les conseillers sur des circuits définis dans le week end
- Films de l'année de la commune consultables sur le site internet
- Panneau pocket – communication via une application mobile téléchargeable gratuitement sur les smartphones qui permettra pour la commune de communiquer quotidiennement sur les alertes météo, travaux, évènements, COVID19, écoles, horaires... Abonnement de 290€ TTC par an. Le service communication se charge de le mettre en place et de l'alimenter pour l'année 2021. D'autres communes voisines l'utilisent déjà

ECOLE

- MENUS SANS VIANDE : la commune ne prévoit pas de faire des menus sans viande mais le service de restauration scolaire adapte déjà les repas avec porc pour offrir aux enfants du poisson ou des boulettes végétales. Aucun changement à prévoir sur ce sujet. Une réponse sera faite en ce sens à la famille qui en a fait la demande
- PRIX DU REPAS EN FONCTION DU QUOTIENT FAMILIAL : idée validée par les conseillers – dossier à monter et tarification différentielle à prévoir dès la rentrée de septembre 2021
- CLASSE ULIS : information de l'inspection académique qui souhaite ouvrir une classe ULIS dès la rentrée de septembre à Estillac pour l'accueil d'enfants dont la prise en charge par un enseignant spécialisé et des auxiliaires de vie scolaire sont nécessaires
- Validation du devis pour la pose du mur mobile dans la salle de motricité de l'école primaire par l'entreprise MORETTI

- Validation du devis pour la commande de badges et la formation d'un agent en interne permettant de reprogrammer les badges si besoin – à faire en 2021
- M Castendet et Mme Fort informent que la note de service interdisant l'accès d'un élève arrivé en retard à la cantine pour éviter le brassage de classe n'est pas claire. Une seconde note a été transmise la veille à l'école en précisant que cela concernait les enfants qui avaient des rendez vous en extérieur et en reprenant le protocole en vigueur pour le lundi 18 janvier

URBANISME

- Projet d'acquisition de la maison et des terrains ST MARTIN – estimation des Domaines pour un prix de 158000€ - positionnement de la commune avant mise aux enchères de la succession. M le Maire demande à ce que les vendeurs s'assurent que la maison soit totalement libre d'éventuels squatteurs.
- Point sur le dossier en contentieux

VOIRIE : modification projet d'aménagement chemin de Borde Basse

Modification du projet car la structure de chaussée n'était pas en capacité de supporter

AFFAIRES DIVERSES

- POINT INNONDATATIONS : retour sur la réunion des sinistrés avec l'Agglomération d'Agen et les travaux à programmer
- PPI PRESENTATION DES ORIENTATIONS DU MANDAT
- COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – date à caler pour une prochaine réunion de travail avant le 22 février
- VISITE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENT À AUBIAC POUR VOIR LE VÉHICULE DE L'ESB : présence de Claude MAGNI et Eric SAUZEAU
- ORDONNANCE NON LIEU PARTIEL DEVANT LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL – pour information

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés la séance est levée à 00H10.

